



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ D.E.H. 2132 EPOXY CURING AGENT

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit D.E.H. 2132 EPOXY CURING AGENT

Numéro du produit 49957

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Agent de polymérisation. Durcisseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
Belgium
+32 (0)2 525 05 11
+32 (0)2 520 17 51
SDS.EMEA@univarsolutions.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

Sds No. 49957

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

D.E.H. 2132 EPOXY CURING AGENT

Mentions de danger	H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Contient	3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE, POLYOXYPROPYLENE DIAMINE

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE			>= 50 - < 75%
Numéro CAS: 2855-13-2	Numéro CE: 220-666-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119514687-32-XXXX	
Classification Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 3 - H412			

POLYOXYPROPYLENE DIAMINE			>= 25 - < 50%
Numéro CAS: 9046-10-0	Numéro CE: 618-561-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119557899-12-XXXX	
Classification Skin Corr. 1C - H314 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 3 - H412			

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

D.E.H. 2132 EPOXY CURING AGENT

Information générale

Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel.

Inhalation

Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas dans les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Contact cutané

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Continuer à rincer pendant 30 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

Contact oculaire

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer à rincer pendant 30 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

Chauffer peut générer des vapeurs qui irritent le système respiratoire. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Lésions graves de la paroi du nez, de la gorge et des poumons. Peut provoquer un essoufflement similaire à celui de l'asthme. Oedème pulmonaire. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures.

Ingestion

Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge. Peut provoquer des brûlures des muqueuses, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac. Nocif en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique. Les effets peuvent être retardés.

Contact cutané

Provoque de graves brûlures. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Sensation de brûlure et lésions cutanées chimiques sévères. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact oculaire

Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué. A la suite d'une surexposition aux vapeurs, les symptômes sont notamment les suivants: Irritation sévère, brûlure, larmoiement et vision floue. Cécité.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

D.E.H. 2132 EPOXY CURING AGENT

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO ₂). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NO _x). Hydrocarbures aromatiques. Ammoniac ou amines. Hydrocarbures. Phénolique. Gaz ou vapeurs toxiques. Gaz ou vapeurs irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Evacuer la zone. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Evacuer la zone. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Utiliser une protection respiratoire appropriée si la ventilation est insuffisante. Approcher le déversement contre le vent. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé.
----------------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
--	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.
------------------------------	--

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.
--------------------------------------	---

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

D.E.H. 2132 EPOXY CURING AGENT

Précautions d'utilisations

Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Stocker à des températures comprises entre 5°C et 30°C. Ne pas stocker pendant plus de 12 mois. Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants. Acides. Acrylates. Aldéhydes. Hydrocarbures halogénés. Cétones. Nitrites organiques. Cuivre. Autres métaux ou alliages.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE (CAS: 2855-13-2)

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

PNEC

- eau douce; 0.06 mg/l
- eau de mer; 0.006 mg/l
- rejet intermittent; 0.23 mg/l
- Sédiments (eau douce); 5.784 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 0.578 mg/kg
- Sol; 1.121 mg/kg
- STP; 3.18 mg/l

POLYOXYPROPYLENE DIAMINE (CAS: 9046-10-0)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.36 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2.5 mg/kg p.c. /jour

PNEC

eau douce; 0.015 mg/l
eau de mer; 0.0143 mg/l
Sédiments (eau douce); 0.132 mg/kg
Sédiments (eau de mer); 0.125 mg/kg
rejet intermittent; 0.15 mg/l
Sol; 0.0176 mg/kg
Station d'épuration des eaux usées; 7.5 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



D.E.H. 2132 EPOXY CURING AGENT

Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.35 mm. Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc chloroprène. Polyéthylène. Caoutchouc butyle. Caoutchouc (naturel, latex). Néoprène. Caoutchouc nitrile. Polychlorure de vinyle (PVC) Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Ne pas utiliser les moyens suivants: Alcool polyvinylique (PVA).

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prendre des précautions pour éviter le contact avec les contaminants en enlevant les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre combiné, type A2/P2.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore à jaune pâle.
Odeur	Ammoniacale.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution concentrée): 12
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>200°C
Point d'éclair	>100°C Coupelle fermée.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.

D.E.H. 2132 EPOXY CURING AGENT

Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	<5 hPa @ 50°C
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	0.93 @ 25°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	12 mPa s @ 25°C
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Composé organique volatile Ce produit contient au maximum 0 % de COV.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Un stockage prolongé peut entraîner une accumulation de pression du contenu.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants. Acides. Acrylates. Aldéhydes. Hydrocarbures halogénés. Cétones. Nitrites organiques. Cuivre. Autres métaux ou alliages.

10.6. Produits de décomposition dangereux

D.E.H. 2132 EPOXY CURING AGENT

Produits de décomposition dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO ₂). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NO _x). Hydrocarbures aromatiques. Ammoniac ou amines. Hydrocarbures. Phénolique. Gaz ou vapeurs toxiques. Gaz ou vapeurs irritants.
--	--

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale)	Nocif en cas d'ingestion. DL ₅₀ > 1000 mg/kg, Orale, Rat Valeur estimée.
--	--

ETA orale (mg/kg)	1.980,77
--------------------------	----------

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée)	DL ₅₀ > 4000 mg/kg, Cutanée, Lapin Valeur estimée.
--	---

ETA cutanée (mg/kg)	2.115,38
----------------------------	----------

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation)	Pas de données de test particulières disponibles.
---	---

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Pas de données de test particulières disponibles.
---	---

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Pas de données de test particulières disponibles.
---	---

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire	Pas d'information disponible.
-------------------------------------	-------------------------------

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
--------------------------------	--------------------------------------

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
--	--

Essais de génotoxicité - in vivo	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---	--

Cancérogénicité

Cancérogénicité	Pas d'information disponible.
------------------------	-------------------------------

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

Toxicité pour la reproduction - développement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
--	--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------------------------------	--

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-------------------------------------	--

Danger par aspiration

D.E.H. 2132 EPOXY CURING AGENT

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation	Chauffer peut générer des vapeurs qui irritent le système respiratoire. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Lésions graves de la paroi du nez, de la gorge et des poumons. Peut provoquer un essoufflement similaire à celui de l'asthme. Oedème pulmonaire. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures.
Ingestion	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge. Peut provoquer des brûlures des muqueuses, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac. Nocif en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique. Les effets peuvent être retardés.
Contact cutané	Provoque de graves brûlures. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Sensation de brûlure et lésions cutanées chimiques sévères. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué. A la suite d'une surexposition aux vapeurs, les symptômes sont notamment les suivants: Irritation sévère, brûlure, larmolement et vision floue. Cécité.

Informations toxicologiques sur les composants

3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1.030,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) OECD 401

ETA orale (mg/kg) 1.030,0

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 1.100,0

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) DL₅₀ > 5.01 mg/l, Inhalatoire, Rat OECD 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Corrosif pour la peau. Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Corrosif. Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

D.E.H. 2132 EPOXY CURING AGENT

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Scientifiquement injustifié.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Scientifiquement injustifié.

Toxicité pour la reproduction - développement Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non applicable.

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Contact cutané Nocif par contact avec la peau. Peut provoquer un eczéma de contact allergique. Provoque des brûlures.

Contact oculaire Provoque des brûlures.

POLYOXYPROPYLENE DIAMINE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 2.885,3

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 2885.3 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 2.885,3

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2.979,7

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 2979.7 mg/kg, Cutanée, Rat

ETA cutanée (mg/kg) 2.979,7

Toxicité aiguë - inhalation

D.E.H. 2132 EPOXY CURING AGENT

Indications (CL₅₀ inhalation) DL₅₀ > 0.74 mg/l, Inhalatoire, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Corrosif. Lapin OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Lapin OECD 405

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant. Cobaye

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Sévère irritation pulmonaire. Irritation sévère du nez et de la gorge. Peut provoquer des lésions internes.

Ingestion Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures des muqueuses, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac.

Contact cutané Provoque de graves brûlures.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants

3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE

Écotoxicité Le produit contient une substance qui est nocive pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

POLYOXYPROPYLENE DIAMINE

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants

3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 110 mg/l, *Leuciscus idus* (ide mélanote)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 23 mg/l, *Daphnia magna*

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 37 mg/l, *Scenedesmus subspicatus*

D.E.H. 2132 EPOXY CURING AGENT

Toxicité aiguë - microorganismes EC10, 18 heure: 1120 mg/l,

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jour: 3 mg/l, Daphnia magna

POLYOXYPROPYLENE DIAMINE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heure: > 15 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
OECD 203

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heure: 80 mg/l, Daphnia magna
OECD 202

Toxicité aiguë - plantes aquatiques ErC50, 72 heure: 15 mg/l, Selenastrum capricornutum
EC10, 72 heure: 1.4 mg/l, Selenastrum capricornutum
OECD 201

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 3 heure: 750 mg/l, Boues activées
OECD 209
NOEC, 3 heure: 310 mg/l, Boues activées
OECD 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Informations écologiques sur les composants

3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE

Persistance et dégradabilité Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 8%: 28 jours
OECD 301A
- Dégradation 42%: 3 heure
OECD 303A

POLYOXYPROPYLENE DIAMINE

Persistance et dégradabilité Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 0%: 28 jour
OCED 301B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables. FBC: <100,

D.E.H. 2132 EPOXY CURING AGENT

Coefficient de partage log Kow: 0.99

POLYOXYPROPYLENE DIAMINE

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage log Pow: 1.34

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants

3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE

Mobilité Semi-mobile.

Coefficient d'adsorption/désorption Koc: 340 Valeur estimée.

POLYOXYPROPYLENE DIAMINE

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

Informations écologiques sur les composants

3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

POLYOXYPROPYLENE DIAMINE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

Informations écologiques sur les composants

3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.

D.E.H. 2132 EPOXY CURING AGENT

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	2735
N° ONU (IMDG)	2735
N° ONU (ICAO)	2735
N° ONU (ADN)	2735

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE, REACTION PRODUCTS OF DI-, TRI- AND TETRA-PROPOXYLATED PROPANE-1,2-DIOL WITH AMMONIA)
Nom d'expédition (IMDG)	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE, REACTION PRODUCTS OF DI-, TRI- AND TETRA-PROPOXYLATED PROPANE-1,2-DIOL WITH AMMONIA)
Nom d'expédition (ICAO)	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE, REACTION PRODUCTS OF DI-, TRI- AND TETRA-PROPOXYLATED PROPANE-1,2-DIOL WITH AMMONIA)
Nom d'expédition (ADN)	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE, REACTION PRODUCTS OF DI-, TRI- AND TETRA-PROPOXYLATED PROPANE-1,2-DIOL WITH AMMONIA)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	8
Code de classement ADR/RID	C7
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8
Classe/division ICAO	8
Classe ADN	8

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II
Groupe d'emballage (ADN)	II

14.5. Dangers pour l'environnement

D.E.H. 2132 EPOXY CURING AGENT

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Groupe de séparation des
matières du code IMDG

18. Alcalis

EmS

F-A, S-B

Catégorie de transport ADR

2

Code de consignes
d'intervention d'urgence

2X

Numéro d'identification du
danger (ADR/RID)

80

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

RUBRIQUE 16: Autres informations

D.E.H. 2132 EPOXY CURING AGENT

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision	06-05-20
Numéro de version	2.000
Remplace la date	19-10-16
Numéro de FDS	49957

D.E.H. 2132 EPOXY CURING AGENT

Statut de la FDS

Approuvé.

Mentions de danger dans leur intégralité

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Signature

Jacq Pattinson